

Bangkok, le 14 novembre 2019

Procès-verbal du Conseil d'Établissement **du 14 novembre 2019**

Le Conseil d'Établissement est présidé par M. Yvan SCHMITT, Proviseur du LFIB.
Ouverture de séance : 17 h 40. Le quorum est atteint (17 membres votants).

Membres présents

M. Yvan SCHMITT – Proviseur
Mme Caroline SCHMITT – Attachée de coopération - représentante de l'Ambassade de France
Mme Nathalie BIEZ – Directrice du Primaire
M. Jérôme VANNIER – Directeur Administratif et Financier
M. Adrien LASNEL – Secondaire et RH
M. Dominique GERARD – CPE
Mme Sasaporn CHAUVET – Représentante du personnel non enseignant
M. Sébastien BUFFE-BERLIOZ – Représentant des enseignants du secondaire
Mme Sophie DUCORNEZ - Représentante des enseignants du secondaire
M. Erwan JACQUIN - Représentant des enseignants du secondaire
M. Thierry DALLOIS - Représentant des enseignants du primaire
M. Emmanuel DUDON – Représentant (suppléant) des enseignants du primaire
Mme Nathalie DAY CERESOLE – Représentante (suppléante) des parents d'élèves
Mme Sophie MASSIEUX - Représentante (suppléante) des parents d'élèves
M. Vincent GRADT - Représentant des parents d'élèves
M. Adrian MOREL - Représentant des parents d'élèves
Mme Micol GALANTE (1A) - Représentante des élèves du secondaire
Mme Juliette GARINE-WICHATITSKY (TL) - Représentante des élèves du secondaire

Mme Chananao VARUNYOU – Provisseuse thaïe (voix consultative)
Mme Marianne DELEDALLE – Représentante du Comité de Gestion (voix consultative)
M. Christophe REGAD - Représentant du Comité de Gestion (voix consultative)
Mme Esmeralda GARCIA ESTEVEZ (invitée – en observation)

Membres excusés

M. Gilles ALMOSNINO – Coordonnateur délégué de la Direction de l'AEFE
M. Fabian FORNI – Conseiller de Coopération et d'Action Culturelle
M. Grégoire FISCHER – Représentant (titulaire) des enseignants du primaire
Mme Marie-Laure PEYEL – Conseillère Consulaire
M. Pyabut TEMYINGONG – School Manager

1) Approbation de l'ordre du jour

Le Proviseur, M. SCHMITT propose le rajout d'un point 12 « carte des emplois 2020-2021 (expatriés et résidents) » L'ordre du jour est soumis à l'approbation du conseil.

Rappel de l'ordre du jour :

- 1) Approbation de l'ordre du jour
- 2) Désignation d'un secrétaire de séance
- 3) Installation du Conseil d'Etablissement
- 4) Installation des instances issues du CE et des commissions
- 5) Adoption du règlement intérieur du Conseil d'Etablissement et calendrier de réunions
- 6) Approbation du PV du Conseil d'Etablissement en date du 13 juin 2019
- 7) Bilan de l'année scolaire 2018-2019
- 8) Présentation de la rentrée 2019
- 9) Installation du Conseil d'Ecole
- 10) Déroulement de l'année scolaire
 - Projets pédagogiques
 - Voyages scolaires avec nuitées
- 11) Modification du calendrier scolaire 2019-2020
- 12) Carte des emplois 2020-2021 (expatriés et résidents)
- 13) Questions diverses.

Adoption à l'unanimité.

Votants : 17	Abstention :	Contre :	Pour : 17
--------------	--------------	----------	-----------

2) Désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur le Proviseur propose que pour cette première réunion ; le CR soit rédigé par un des membres de l'équipe de Direction, en l'occurrence, M VANNIER, DAF. Le CR sera diffusé très rapidement, dans un délai maximal d'une semaine.

Votants : 17	Abstention :	Contre :	Pour : 17
--------------	--------------	----------	-----------

3) Installation du Conseil d'Etablissement:

Monsieur le Proviseur souhaite la bienvenue à l'ensemble des membres de l'assemblée, il procède à l'installation du CE

La composition du Conseil d'établissement repose sur le principe d'une représentation par tiers (le nombre de représentants de l'administration détermine le nombre de représentants de chacune des catégories). Les représentants de l'administration, les représentants élus des personnels, des parents et des élèves sont les membres de droit qui siègent avec voix délibérative.

Les autres membres, invités, siègent avec une voix consultative.

- **un tiers pour l'institution :**

1 représentant de l'Ambassade : M. Fabian FORNI, COCAC (chef du service de Coopération et d'Action Culturelle). Mme Caroline SCHMITT, attaché de coopération peut le représenter en cas d'empêchement.

5 membres de l'administration du lycée :

le Proviseur : M. Yvan SCHMITT
la Directrice du primaire : Mme Nathalie BIEZ
l'Adjoint RH – examens au secondaire : M. Adrien LASNEL
le DAF : M. Jérôme VANNIER
le CPE : M. Dominique GERARD

- **un tiers pour les représentants élus des personnels (5 enseignants et 1 personnel non enseignant)**

Les élections des représentants des personnels se sont déroulées le jeudi 10 octobre

La liste unique des représentants des enseignants a été élue

1^{er} degré : 46 votants, 25 suffrages exprimés, 25 voix pour.

TITULAIRES	SUPPLEANT
M. Thierry DALLOIS	M. Emmanuel DUDON
M. Grégoire FISCHER	

2nde degré : 58 votants, 18 suffrages exprimés, 17 voix pour, 1 vote blanc.

TITULAIRES	SUPPLEANTS
M. Sébastien BUFFE-BERLIOZ	Mme Audrey YENSUDCHAI
Mme Sophie DUCORNEZ	M. Stéphane RUAULT
M. Erwan JACQUIN	M. Axel GAUTHIER

La liste unique des représentants des **personnels non enseignants** a été élue : 43 votants, 35 suffrages exprimés, 31 voix pour, 1 vote nul, 3 votes blanc. Taux de participation de 81,40 %

TITULAIRE	SUPPLEANTE
Mme Sasaporn CHAUVET	Mme Chuanpit KHAMDEE

- **un tiers pour les représentants des parents (4) et des élèves (2)**

8 Parents élus le vendredi 11 octobre avec un taux de participation de 8,6 %
1242 inscrits, 157 suffrages exprimés

Les 8 parents élus se répartissent les postes de titulaires et de suppléants ainsi que les désignations au Conseil du second degré, au Conseil de discipline (collège et lycée) et au Conseil relatif à l'hygiène et à la sécurité.

Sont élus et siègeront en tant que titulaires :

- Madame Astrid CHOJNACKI (5^{ème})
- Madame Isabelle FERCHAUD (CM1-TS)
- M. Vincent GRADT (CM1-6^{ème})
- Monsieur Adrien MOREL (GS)

Les 4 autres représentants sont élus en tant que suppléants :

- Madame Nathalie CERESOLE (CM1-3^{ème}-2^{nde})
- Madame Esmeralda GARCIER ESTEVEZ (CE1-6^{ème})
- Madame Sophie MASSIEUX (1^{ère})
- Madame Stéphanie ZOCCOLA (5^{ème} - 3^{ème})

2 Elèves

1 élève élue par les délégués des élèves et une élève élue par les membres du CVL (Conseil de la Vie Lycéenne) le mercredi 16 octobre.

Sont élus :

en tant que titulaires : Micol GALANTE (1A), Juliette GARINE-WICHATITSKY (TL)

en tant que suppléant : Cyprien NOTHOMB (TSB)

Les membres invités qui siègent avec une voix consultative sont notamment :

- le Coordonnateur délégué de la Direction de l'AEFE, M. Gilles ALMOSNINO
- la Provisoire thaïe, Madame Chananao VARUNYOU
- le school manager, Monsieur Piyabut TEMYINGONG

- deux représentants du COGES
- la Consule de France
- les Conseillers Consulaires

La composition du Conseil d'Etablissement pour l'année 2019-2020 est donc la suivante :

LE CONSEIL D'ETABLISSEMENT

18 membres de droit avec voix délibérative

Représentants de l'Administration	Représentants des personnels	Représentants des parents et des élèves
<p>COCAC : M. Fabian FORNI peut être représenté par Mme Caroline SCHMITT</p> <p>Proviseur (Président) : M. Yvan SCHMITT</p> <p>Directrice du Primaire : Mme Nathalie BIEZ</p> <p>Adjoint secondaire : M. Adrien LASNEL</p> <p>DAF : M. Jérôme VANNIER</p> <p>CPE : M. Dominique GERARD</p>	<p>2 enseignants du primaire : M. Thierry DALLOIS M. Grégoire FISCHER</p> <p>1 suppléant : M. Emmanuel DUDON</p> <p>3 enseignants du secondaire : M. Sébastien BUFFE-BERLIOZ Mme Sophie DUCORNEZ M. Erwan JACQUIN</p> <p>3 suppléants : Mme Audrey YENSUDCHAI M. Stéphane RUAULT M. Axel GAUTHIER</p> <p>1 personnel non enseignant Mme Sasaporn CHAUVET</p> <p>1 suppléante : Mme Chuanpit KHAMDEE</p>	<p>4 parents d'élèves titulaires : Mme Astrid CHOJNACKI Mme Isabelle FERCHAUD M. Vincent GRADT M. Adrien MOREL</p> <p>4 parents d'élèves suppléants : Mme Nathalie CERESOLE Mme Esmeralda GARCIER ESTEVEZ Mme Sophie MASSIEUX Mme Stéphanie ZOCCOLA</p> <p>2 élèves en tant que titulaires : Micol GALANTE (1A) Juliette GARINE-WICHATITSKY (TL)</p> <p>en tant que suppléant : Cyprien NOTHOMB (TSB)</p>
<p>Membres siégeant à titre consultatif</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le Coordonnateur Délégué de la Direction de l'AEFE : M. Gilles ALMOSNINO - la Proviseure thaïe : Mme Chananao VARUNYOU - Le School Manager : M. Pyabut TEMYINGONG - La Consule de France : Mme Samira ABDELLI (ou son représentant) - Les Conseillers Consulaires - Les délégués à l'Assemblée des français de l'étranger - Deux personnalités locales sur proposition du chef d'établissement - Deux représentants du Conseil d'Administration de l'organisme gestionnaire - Le vice-Président du Conseil de la Vie Lycéenne 		

Monsieur le Proviseur souhaite à l'ensemble des membres du CE de très bons travaux.

4) Installation des instances issues du Conseil d'Établissement:

4-1 Installation du Conseil du second degré :

Le **Conseil du second degré** prépare les travaux du Conseil d'établissement pour ce qui concerne les classes du secondaire.

LE CONSEIL DU SECOND DEGRE		
Compétences : organisation pédagogique, projet d'établissement, horaires, avis sur le calendrier scolaire, règlement intérieur...		
12 membres de droit avec voix délibérative		
Représentants de l'Administration	Représentants des personnels	Représentants élus des élèves et des parents
Proviseur (Président) : M. Yvan SCHMITT Adjoint secondaire : M. Adrien LASNEL DAF : M. Jérôme VANNIER CPE : M. Dominique GERARD	3 enseignants du secondaire : M. Sébastien BUFFE-BERLIOZ Mme Sophie DUCORNEZ M. Erwan JACQUIN 3 suppléants : Mme Audrey YENSUDCHAI M. Stéphane RUAULT M. Axel GAUTHIER 1 personnel non enseignant Mme Sasaporn CHAUVET 1 suppléante : Mme Chuanpit KHAMDEE	2 parents du secondaire Mme Isabelle FERCHAUD M. Vincent GRADT 2 suppléantes Mme Sophie MASSIEUX Mme Stéphanie ZOCCOLA 2 élèves en tant que titulaires : Micol GALANTE (1A) Juliette GARINE-WICHATITSKY (TL) en tant que suppléant : Cyprien NOTHOMB (TSB)
Membres siégeant à titre consultatif		
<ul style="list-style-type: none">- Le Conseiller de Coopération et d'Action Culturelle ou son-sa représentant(e)- La Provisseure thaï : Mme Chananao VARUNYOU		

4-2 Installation du Conseil de Discipline :

Le Conseil de discipline lorsqu'il est appelé à siéger comprend les mêmes membres pour ce qui concerne l'administration et les représentants des personnels. Sa composition diffère pour les élèves et les parents :

- le conseil de discipline du collège comprend : 3 représentants des parents et 2 représentants des élèves
- le conseil de discipline du lycée comprend : 2 représentants des parents et 3 représentants des élèves

La composition du **Conseil de Discipline** pour l'année scolaire 2019-2020 est la suivante :

CONSEIL DE DISCIPLINE (POUR LE COLLEGE) : 13 membres		
Membres de droit	Représentants des personnels	Représentants des usagers
Le Proviseur / Président M. SCHMITT Yvan Le DAF M. Jérôme VANNIER LE CPE M. Dominique GERARD	Enseignement et éducation 4 enseignants 1 enseignant du primaire : M. Thierry DALLOIS 1 suppléant : M. Emmanuel DUDON 3 enseignants du secondaire : M. Sébastien BUFFE-BERLIOZ Mme Sophie DUCORNEZ Mme Audrey YENSUDCHAI 3 suppléants : M. Stéphane RUAULT M. Axel GAUTHIER M. Erwan JACQUIN Non enseignant Mme Sasaporn CHAUVET 1 suppléante : Mme Chuanpit KHAMDEE	3 Parents d'élèves Mme Esmeralda GARCIA ESTEVEZ M. Adrien MOREL Mme Stéphanie ZOCCOLA 2 Elèves en tant que titulaires : Micol GALANTE (1A) Juliette GARINE-WICHATITSKY (TL) en tant que suppléant : Cyprien NOTHOMB (TSB)

CONSEIL DE DISCIPLINE (POUR LE LYCEE) : 13 membres

Membres de droit	Représentants des personnels	Représentants des usagers
<p>Le Proviseur / Président M. SCHMITT Yvan</p> <p>Le DAF M. Jérôme VANNIER</p> <p>LE CPE M. Dominique GERARD</p>	<p>Enseignement et éducation 4 enseignants</p> <p>1 enseignant du primaire : M. Thierry DALLOIS</p> <p>1 suppléant : M. Emmanuel DUDON</p> <p>3 enseignants du secondaire : M. Sébastien BUFFE-BERLIOZ Mme Sophie DUCORNEZ Mme Audrey YENSUDCHAI</p> <p>3 suppléants : M. Stéphane RUAULT M. Axel GAUTHIER M. Erwan JACQUIN</p> <p>Non enseignant Mme Sasaporn CHAUVET</p> <p>1 suppléante : Mme Chuanpit KHAMDEE</p>	<p>2 Parents d'élèves</p> <p>Mme Esmeralda GARCIA ESTEVEZ M. Adrien MOREL</p> <p>1 suppléante Mme Stéphanie ZOCCOLA</p> <p>3 Elèves en tant que titulaires : Micol GALANTE (1A) Juliette GARINE-WICHATITSKY (TL) Cyprien NOTHOMB (TSB)</p>

Une **commission hygiène et sécurité** est instaurée dans tous les établissements pour ce qui concerne les domaines liés à l'hygiène et à la sécurité de l'ensemble de la communauté scolaire.

LA COMMISSION HYGIENE ET SECURITE		
Compétences : hygiène et sécurité, propositions d'actions de formation, respect et veille des dispositions légales, mesures de sécurité à prendre en lien avec l'Ambassade de France et le conseiller technique sûreté de l'AEFE.		
Membres de droit avec voix délibérative		
Représentants de l'Administration	Représentants désignés des personnels	Représentants désignés des élèves et parents
Le Proviseur / Président M. SCHMITT Yvan La Directrice du Primaire Mme Nathalie BIEZ Le DAF M. Jérôme VANNIER LE CPE M. Dominique GERARD	Représentants des enseignants M. Grégoire FISCHER M. Erwan JACQUIN Non enseignant Mme Sasaporn CHAUVET	Mme CHOJNACKI Astrid Mme DAY CERESOLE Natalie Suppléants Mme GARCIA ESTEVEZ Esmeralda M. MOREL Adrian
Membres siégeant à titre consultatif		
<ul style="list-style-type: none"> - médecin - infirmière scolaire - expert extérieur - agent chef - représentant de l'Ambassade de France 		

Une **commission relative à l'hygiène, à la sécurité et aux conditions de travail des personnels** est instaurée dans tous les établissements pour ce qui concerne les domaines liés à l'hygiène, à la sécurité et aux conditions de travail des personnels.

LA COMMISSION RELATIVE A L'HYGIENE A LA SECURITE ET AUX CONDITIONS DE TRAVAIL DES PERSONNELS CHST)		
Compétences : prévention des risques professionnels, propositions d'actions de formations, propositions de nature à améliorer les pratiques		
Membres désignés par le chef d'établissement		
Représentants de l'Administration	Représentants désignés des personnels	Représentants experts
Le Proviseur / Président M. SCHMITT Yvan La Directrice du Primaire Mme Nathalie BIEZ Le DAF M. Jérôme VANNIER	Représentants des enseignants M. Grégoire FISCHER M. Erwan JACQUIN Non enseignant Mme Sasaporn CHAUVET	Médecin ou infirmière scolaire Assistant de prévention
Membres siégeant à titre consultatif		
- représentant de l'Ambassade de France		

D'autres instances se réunissent :

- Le Conseil de la Vie Collégienne et le Conseil de la Vie Lycéenne sont réunis pour favoriser et permettre l'expression de nos élèves du secondaire.
- Le Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté est réuni pour analyser les besoins en matière d'éducation à la santé et à la citoyenneté et pour planifier un ensemble d'actions de prévention et de formation

Enfin, des commissions spécifiques se réunissent sur un sujet déterminé :

- La commission **calendrier scolaire** prépare le projet de calendrier scolaire pour l'année suivante. Ce projet est soumis pour avis consultatif au Conseil d'Ecole, au Conseil du Second degré et au CVL. Il est soumis à l'approbation du CE avant validation par l'IEN, l'Ambassade de France et l'AEFE.
- Une commission « projet d'établissement » sera constituée afin de lancer les travaux permettant la formalisation et la présentation d'un nouveau Projet d'Etablissement (l'actuel projet d'établissement arrive à échéance).

Pour ce qui concerne le Comité d'Education à la Citoyenneté, le Proviseur précise qu'une première réunion de cette instance s'est déroulée le mardi 12 novembre. M. GERARD explique le fonctionnement de l'instance et annonce les grands axes des domaines de prévention et de formation. Le CESC est une instance destinée à répondre de la manière la plus appropriée aux besoins de nos élèves. Dans cette optique, un questionnaire est en cours de préparation, pour tous les élèves du CP à la terminale. Des questions très variées sont posées, adaptées selon l'âge des élèves. Les réponses seront anonymes.

Le chef d'établissement enverra un courrier à tous les parents pour les informer de cette démarche avant la diffusion des questionnaires.

Le Proviseur annonce également qu'il découvre une image un peu dégradée du lycée pour ce qui concerne les questions d'application des règles de vie, de discipline et de fermeté en matière de respect du règlement intérieur. La question des produits stupéfiants revient de manière récurrente avec des appréciations erronées de ce que fait l'établissement en matière de prévention, de suivi des élèves en relation avec leurs parents ainsi que de l'application stricte du règlement intérieur.

Le Proviseur annonce l'organisation d'une soirée d'information destinée aux parents d'élèves pour leur présenter une typologie des sollicitations auxquelles peuvent être exposés leurs enfants dans Bangkok, un rappel de la législation très stricte du pays, la présentation des actions de prévention développées au sein du lycée ainsi que les pratiques du lycée (tests d'urine, application stricte du règlement intérieur, tolérance zéro). Cette soirée sera organisée le lundi 2 décembre à 17h30.

5) Adoption du règlement intérieur du Conseil d'Etablissement et calendrier des réunions

Article 1 : Cadre juridique.

Le conseil d'établissement est organisé et fonctionne selon les modalités définies par la circulaire AEFÉ 1566 du 9 juillet 2019.

Article 2 : Attributions.

Le conseil d'établissement adopte :

- le projet d'établissement, sur proposition du conseil d'école et du conseil du second degré ;
- le règlement intérieur de l'établissement après consultation des instances préparatoires (conseil d'école, conseil du second degré, conseil de la vie collégienne pour la vie collégienne et conseil des délégués pour la vie lycéenne) ;
- les horaires scolaires et le calendrier de l'année scolaire ;
- le plan annuel d'éducation à l'orientation ;
- le plan de formation continue des personnels de l'établissement dans toutes ses composantes sur proposition de la cellule de formation continue.

Le conseil d'établissement émet un avis formé par un vote sur :

- la carte des emplois (création, suppression et transformation) des personnels de l'établissement ;
- les propositions d'évolution des structures pédagogiques ;
- les missions particulières attribuées aux personnels après présentation au conseil pédagogique ;
- le programme des activités de l'association sportive, lorsqu'elle existe ;
- les questions d'hygiène, de sécurité pour l'ensemble de la communauté scolaire ;
- les questions de conditions de travail des personnels ;
- les questions relatives à l'accueil et à l'information des parents d'élèves et les modalités générales de leur participation à la vie de l'établissement ;
- la programmation et le financement des voyages scolaires ;
- l'organisation de la vie éducative ;
- l'accueil et la prise en charge des élèves handicapés ;
- la restauration scolaire.

Il adopte son règlement intérieur.

Article 3 : Fonctionnement

Le conseil d'établissement se réunit en séance ordinaire sur un ordre du jour précis au moins trois fois par an. Il peut en outre être réuni en séance extraordinaire à la demande du chef d'établissement ou de la moitié au moins de ses membres ayant voix délibérative, sur un ordre du jour précis.

• Convocation :

- Le chef d'établissement fixe les dates et heures des séances. Il envoie les convocations par courriel via une liste de diffusion aux membres élus et invités, accompagnées du projet d'ordre du jour dans un délai de 10 jours à l'avance et envoie les annexes dans un délai raisonnable pour leur examen par les membres.
- En cas d'urgence, le délai de convocation peut être réduit à trois jours.
- Le président peut inviter toute personne dont la contribution est jugée utile en fonction de l'ordre du jour.

• Quorum :

- Le conseil ne peut siéger valablement que si le nombre de membres présents en début de séance est supérieur à la moitié des membres ayant droit de vote composant le conseil.
- Si ce quorum n'est pas atteint, le conseil est convoqué en vue d'une nouvelle réunion, qui doit se tenir dans un délai minimum de huit jours et maximum de quinze jours ; il siège alors valablement quel que soit le nombre des membres présents.
- En cas d'urgence, ce délai peut être réduit à trois jours.

• Ordre du jour :

- L'ordre du jour est établi par le chef d'établissement après inscription des questions diverses ayant fait l'objet d'une demande préalable déposée dans le délai imparti (48 heures). Les questions diverses doivent s'inscrire dans le cadre de l'article 2 du présent document. Elles doivent être posées par écrit, adressée au président du CE, de préférence sous forme de question et pourront faire l'objet d'une réponse écrite. Cette réponse sera alors communiquée à l'ensemble des membres du CE pour examen et éventuelle modification en séance.
- L'ordre du jour est adopté en début de séance.

• Procès-verbal :

- A chaque début de séance, le président fait procéder à la désignation d'un secrétaire de séance, Ce dernier est choisi alternativement parmi les membres de l'administration, des parents d'élèves et des représentants de personnels. Lors de la séance d'installation du nouveau collège, une répartition indicative du secrétariat de séance pour l'année scolaire sera établie. En cas de CE extraordinaire, le secrétariat de séance sera pris en charge par l'administration.
- Le procès-verbal, établi sous la responsabilité du chef d'établissement, est transmis aux membres du conseil d'établissement dans un délai de 3 semaines à compter du conseil d'établissement (sous réserve que la partie en charge du compte rendu ait fait la restitution dans un délai maximum de 2 semaines après le CE). Une fois rédigé, ce PV est soumis à l'approbation du CE, par voie électronique. En cas d'unanimité et en l'absence de demande de modification, il sera mis en ligne sur le site du LFIB, avant son adoption définitive officielle.
- L'adoption officielle ne peut avoir lieu que lors d'un vote lors de la séance suivante du CE. Une version papier du PV approuvé est consultable, sur rendez-vous, auprès du secrétariat du proviseur. Le PV sera transmis aux autorités dont relèvent le LFIB dans le cadre de la convention entre la FFE et l'AEFE.

Article 4 : Durée maximum d'un conseil d'établissement.

- La durée maximum du conseil est fixée à 3h.
- Une prolongation exceptionnelle pourra être décidée pour terminer un point à l'ordre du jour sous réserve d'un vote de la majorité des membres du CE.

Les prochaines réunions du Conseil d'Etablissement sont programmées les :

- Jeudi 13 février 2020
- Jeudi 11 juin 2020

Adoption à l'unanimité

Votants : 17	Abstention :	Contre :	Pour : 17
--------------	--------------	----------	-----------

6) Approbation du PV de la réunion du Conseil d'Etablissement du 13 juin 2019

Le PV du CE du 13 juin 2019 (joint à la convocation) est soumis au vote du CE.

Certains nouveaux élus préfèrent s'abstenir car ils n'ont pas assisté au CE concerné.

Le décompte des voix mentionné au point 4 (structure pédagogique) indique par erreur une adoption à l'unanimité, alors que le décompte était de 15 voix pour et 2 abstention.

Adoption

Votants : 15	Abstention : 2	Contre :	Pour :
--------------	----------------	----------	--------

7) Bilan de l'année scolaire 2018-2019 (information)

Monsieur le Proviseur rappelle quelques indicateurs de réussite des élèves pour la session 2019 des examens :

31 admis au pour 33 candidats au Diplôme National du Brevet (en fin de 3^{ème}) soit un taux de réussite de 94%

(87.3 % en France pour la session 2018)

100% de réussite au Baccalauréat série ES, 15 candidats admis pour 15 candidats, avec 2 mentions Très Bien

(90.3% en France pour la session 2018)

100% de réussite au Baccalauréat série L, 5 candidats admis pour 5 candidats, avec 1 mention Très Bien

(90.7% en France pour la session 2018)

100% de réussite au Baccalauréat série S, 9 candidats admis pour 9 candidats

(91.8% en France pour la session 2018)

Le taux de réussite global au baccalauréat est donc de 100 % pour 29 candidats.

(91.1% en France).

8) Présentation de la rentrée 2019 (information)

Monsieur le Proviseur présente ensuite des éléments relatifs à la rentrée 2019.

Sur le plan des personnels, de nombreux nouveaux personnels ont rejoint le LFIB :

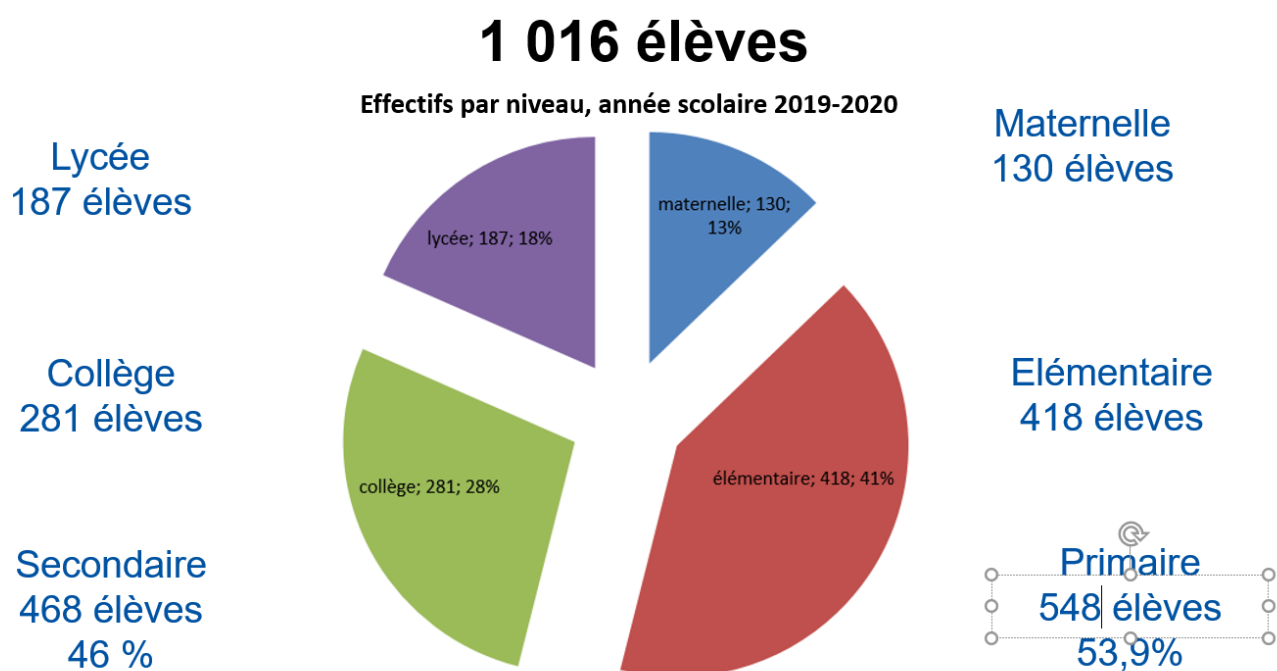
- 2 nouveaux personnels de direction : Mme Chananao VARUNYOU, Provisseure thaï, et M. Yvan SCHMITT, chef d'établissement nommé par l'AEFE
- D'un nouveau School Manager : M. Piyabut TEMYINGYONG
- Au primaire : 5 nouveaux Professeur(e)s des écoles : Mme Sophie BERGERET, Mme Sévérine DANIEL, Mme Sarah GINISTY, Mme Gwendoline LEVEL, Mme Virginie SCHMITT et 4 professeur(e)s d'anglais : Mme Eilidh BLACKHALL, M. James LONGO, Mme Hannah MARSHALL, Mme Narni VEGAFRIA.
- Au secondaire : 8 nouveaux enseignants : M. Léonard ARNAUD (HG), Mme Willy-Anne BYACHE (SVT), M. Michel COLLADO (espagnol), Mme Angélique FACI (lettres), Mme Barbara LAVABRE (EPS), M. Erwan LE NADER (SES), Mme Claudia MAMBE GNANDJUE (lettres) et M. Julien MOREL (EPS).

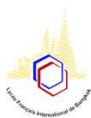
Sur le plan pédagogique la rentrée 2019 est marquée par :

- La « montée » de la Section Internationale Britannique en classe de CM1
- La mise en œuvre de la réforme du lycée et du baccalauréat en classe de 2nde et en classe de 1^{ère}.

Sur le plan des effectifs, la rentrée s'est effectuée avec 1 007 élèves, à la date du 7 novembre, 1 016 élèves sont scolarisés dans une structure pédagogique de 49 classes :

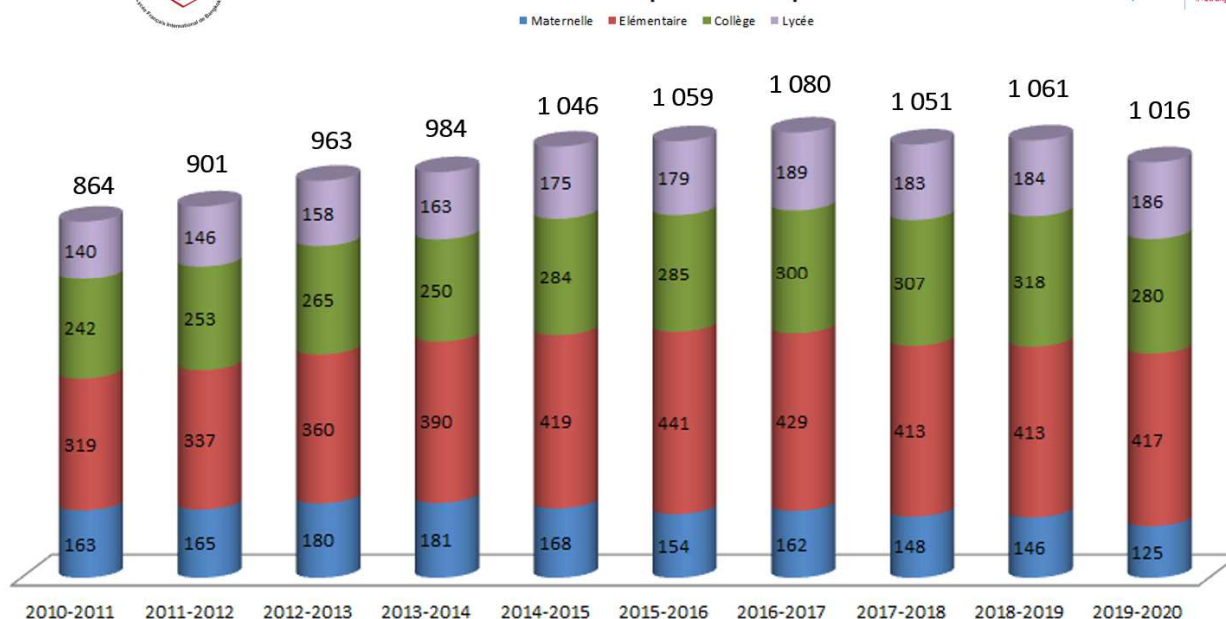
- 7 classes de maternelle et 21 classes en élémentaire, soit 28 classes à l'école primaire
- 12 classes au collège et 9 classes au lycée soit 21 classes au secondaire





L'évolution des effectifs

Evolution des effectifs du LFIB par niveau depuis 2010-2011



Un débat s'engage avec les membres du CE pour commenter la baisse des effectifs, qui entraîne également une baisse des moyens budgétaires.

Les arguments les plus connus sont cités : éloignement du lycée (surtout pour les enfants les plus jeunes), choix d'une expérience bilingue dans un établissement anglophone, qualité de la communication des établissements internationaux qui ont des approches globales (enseignements et activités culturelles et sportives, le développement de l'enfant). De nouvelles écoles se développent dans les quartiers plus centraux, des établissements ouvrent des options de français...

Le LFIB doit entrer dans une démarche de communication nouvelle, qui prend acte de la fin du concept de « public captif ». Les atouts du système éducatif français et du LFIB sont nombreux. Il faut communiquer sur l'apprentissage des langues, la richesse et la qualité des projets, leur diversité.

La question de l'image un peu floue, voire dégradée du lycée est à nouveau évoquée.

Il s'agit donc pour les équipes de direction, avec l'appui du Comité de Gestion et des autres parents, en concertation avec le personnels de travailler à modifier cette image.

9) Installation du Conseil d'école

Le Conseil d'école, présidé par la Directrice de l'école primaire est composé de 15 enseignants désignés (au moins 1 par niveau d'enseignement) et de 15 parents élus.

LE CONSEIL D'ECOLE		
Compétences : organisation pédagogique, projet d'école, activités scolaires et extra scolaires, horaires, avis sur le calendrier scolaire, règlement intérieur...		
31 membres de droit avec voix délibérative		
Représentants de l'Administration	Représentants des personnels	Représentants élus des usagers
Directeur du Primaire (Président)	15 enseignants du primaire (1 par niveau d'enseignement)	15 parents du primaire M BESSOUAT M BIENFAIT Mme BONNAUD M BOUDIN Mme DEFFAUX Mme GUIGNOT Mme HÉROGUELLE M JONGDAMGERNG Mme KNAPP Mme MENEAU M MOREL Mme NAVARRO BERLANGA M OZANNE Mme RATTANARAK Mme SOUCHET
Membres siégeant à titre consultatif		
<ul style="list-style-type: none">- Le Conseiller de Coopération et d'Action Culturelle- L'Inspecteur de l'éducation nationale de zone- Le Proviseur – chef d'établissement- Le Directeur Administratif et Financier		

La 1^{ère} réunion du Conseil d'Ecole s'est déroulée ce lundi 11 novembre.

10) Le déroulement de l'année scolaire

10.1 Les projets scolaires

Les enseignants ont été sollicités pour exprimer et planifier les projets qu'ils souhaitent développer cette année. Le nombre, la richesse et la variété des projets est à souligner, tant au primaire qu'au secondaire. Tous les projets déclinent à leur façon les axes et objectifs du projet d'établissement.

Il est important de noter que les projets développés sont pour la plupart validés d'un point de vue pédagogique par le chef d'établissement et la directrice du primaire. Il reste à vérifier la capacité financière de les organiser tous (ou de les adapter) en fonctions des moyens financiers alloués. Les décisions nécessaires devraient être prises rapidement.

A l'école maternelle (cycle 1) les actions prévues sont :

- A vos sciences... prêt, partez !
- Musiques, danses locales et costumes locaux
- Les olympiades
- Carnaval
- Sorties culturelles
- Goût et alimentation
- Santé, hygiène, sécurité
- Actions citoyennes
- Handi-jeux
- Les maternelles en scènes
- Yoga

Au cycle 2 (CP – CE1 – CE2) les actions prévues sont :

- Liaison GS/CP
- Les 100 jours de classe (CP)
- Ecoutez, créez, chantez, coopérez ! (CP)
- Yoga (CP-CE1)
- Boxe thaï (CP-CE1)
- Jardinage/Compostage (CP-CE1)
- Hygiène bucco-dentaire (CE1)
- Classes transplantées à Pattaya (CE1)
- Kamishibai (CE1)
- Aquathlon (CE1-CE2)
- Chorale (CE2)
- Rallye mathématiques sans frontières (CE2)
- Permaculture (CE2)
- création poétique (CE2)
- Ma calcullette c'est ma tête (CE2)
- Bang Kra Chao (CE2)
- Jeux collectifs (C2)
- Sorties culturelles (C2)

Au cycle 3 (CM1– CM2 – 6^{ème} les actions prévues sont :

- Visite du musée Suan Pakkad (CM1)
- Journée des mathématiques (CM1)
- Echecs (CM1)
- Classes transplantées à Kanchanaburi (CM1)
- Développement durable (CM1A)
- Visite d'une mangrove et d'un marais salant (CM2)
- Visite du musée national (CM2)
- Lecture oralisée dans les petites classes (CM2)
- « Enchaîne après Chen » (CM2)
- Chorale (CM1-CM2)
- 5^{ème} Coupe d'Asie de football U11 (20 CM1-CM2)

En projets interdegres, les actions prévues sont :

- Semaine des lycées français du monde (établissement)
- A la découverte de Thymio (GSC et 6^{ème})
- Chasse au trésor (CM2-6^{ème})
- Cross solidaire (établissement)
- Rencontres intercycles autour des sciences
- Dis-moi dix mots (CP à la 3^{ème})
- Semaine du goût (CP à la 3^{ème})
- Les petits journalistes du LFIB (CE2 au CM2)
- Prix azimuth (CM2-6^{ème})
- Deux semaines avec un écrivain (de la GS au CM2)
- Création d'un journal d'Ecole « Tuk-Tuk infos »

Concernant l'apprentissage des langues, les actions prévues sont :

- Halloween (maternelle)
- Fête des pères thaï (tous)
- Winter week (élémentaire)
- International Day (élémentaire)
- Loy Kratong (tous)
- Queen Elisabeth II celebration (élémentaire)
- World Book Week (élémentaire)
- Takrao (CE2)
- Songkran (tous)

Au secondaire, les actions et projets peuvent être présentés en les classant par catégories :

Ouverture sur la culture et la société thaïlandaise :

- Loy Krathong - fête des lumières (de la 6^{ème} à la terminale)
- Spectacle au Thaï Cultural Center (2^{nde} thaï renforcé)
- Chants pour la fête des pères (CM2 – 6^{ème})
- Sortie au thaï puppet theater (5^{ème})
- Sites historiques de Kanchanaburi (3^{ème})
- Sortie à Ratchaburi
- Fête de Songkran (thaïlandais 6^{ème} à terminale)
- L'AFD : un acteur dans la mondialisation (1^{ère} et terminale)

Projets sportifs au LFIB :

- Nuits du badminton, du football, du volley-ball, du basket et de la natation
- Tournoi de football du LFIB

Projets sportifs de la zone Asie Pacifique :

- Tournoi de badminton à Jakarta
- Tournoi de basket à Singapour
- Coupe d'Asie de Rugby à Bangkok (6^{ème} à terminale)
- Coupe d'Asie de football à Bangkok (U13, U15 et U18)
- Tournoi de volley à Shanghai
- Compétition de natation à Sydney

Projet de zone « civilisations antiques à Angkor »

Projets AEFÉ : concours Ambassadeurs en Herbe et programme ADN-AEFÉ

Vie de l'élève – CVC – CVL :

- Rénovation du foyer (Elèves élus du CVL pour tous les élèves du lycée)
- Nuit du LFIB (Elèves du lycée)
- Inter CVL soutien orphelinat Cambodge (élèves du lycée)
- Journal lycéen Bangkok 66 (Elèves de 1^{ère} DNL et 2B)
- Bal de promotion (Terminales)
- Cérémonie de médailles (Terminales)

Projets langues et civilisations :

- Visite du musée national de Bangkok (de 1^{ère} à Term et de 3^{ème} à 2^{nde})
- Dia de los muertos (de 5^{ème} à 3^{ème})
- Pièce « Roméo et Juliette » à l'Alliance Française
- Visite du centre culturel de Chine (27 élèves de 5^{ème} à 3^{ème})
- Jeu de pistes linguistique au Bangkok Sculpture Centre (3^{ème})
- SIMUN Singapour (10 élèves de Terminale DNL – Section européenne)
- Néo jeu olympiques (23 élèves de 3^{ème} – grec)
- Rencontre franco allemande (Elèves LV allemand)
- World Book Week (de 6^{ème} à 4^{ème})
- Improvisation théâtrale pour oser (de 6^{ème} à 4^{ème} – option MLO)

Education à la santé et à la citoyenneté :

- Ma santé, mon capital (3^{ème} et 1^{ère})
- Semaine de la presse et des médias (6^{ème} et 4^{ème})
- Intervention du CLEMI (CM2 – 4^{ème} – 1^{ère})
- Giving Tree (élèves, parents et personnels du LFIB)
- CESC (Elèves du secondaire selon calendrier des actions)
- Bibliothèques participatives (élèves, parents et personnels du LFIB)
- Semaine du goût (de CP à 3^{ème})
- Projet Lost and Found (2^{nde})
- Formations PSC1 (4^{ème} et personnels volontaires du LFIB)
- Education à la sexualité (élèves du secondaire)
- Habitat for Humanity

Education à l'orientation :

- Ateliers d'orientation (1^{ère} et terminale dans le cadre du parcours avenir)
- Forum des métiers
- Concours « je filme le métier qui me plaît »

Education au développement durable – labellisation E3D (Etablissement en Démarche de Développement Durable) :

- EPI 4^{ème} : produits sans emballage et agriculture bio
- Tasses à café éco-durables (Tous les personnels)
- Goblets éco-durables (élèves, parents et personnels du LFIB)
- Eco – AES football (élèves inscrits à l'AES foot)
- Visite de l'école thaïe Roong Aroon (Enseignants et élèves du comité E3D)
- Bangkok Clean Up (Personnels et élèves volontaires)
- Visite du quartier de Kudeejeen (7 élèves de 1^{ère})
- Forest in the City (6^{ème})
- Conférences Environnement et E3D
- Compte instagram éco délégués
- Organisation des déchets tri sélectif
- Hydroponie
- Espace biodiversité

Concours en appui aux activités pédagogiques :

- Olympiades de géo sciences (2^{nde} et 1^{ère})
- Printemps des poètes et hommage à Pierre Soulages (4^{ème} et 3^{ème} – arts plastiques)
- Projet Anamorphoses (3^{ème})
- Olympiades de mathématiques (élèves volontaires de 1^{ère} – spé maths)
- Concours Alkindi (Maths) (1^{ère} DNL et 2B)
- Concours Castor (Maths) (CM1 à TES)
- Course aux nombres (de CM2 à 6^{ème})
- Concours de photo : la vie au LFIB (élèves du secondaire)
- Territoires d'Asie : concours de photos et de mots (élèves volontaires de 6^{ème} à Terminale)
- Vous avez carte blanche (2B)
- Atelier théâtre au lycée (2C)
- Concours Bookface (élèves volontaires de collège et de lycée)
- Concours Zig Zag de robotique (5^{ème} et 4^{ème})

D'autres projets seront proposés, avec des collaborations par exemple avec le Théâtre des Invités, ou en adaptation avec la programmation de l'Alliance Française.

10.2 Les voyages scolaires (vote)

Les voyages scolaires avec nuitées doivent faire l'objet d'une double validation par le Conseil d'établissement :

- L'autorisation donnée au chef d'établissement d'organiser le voyage
- L'autorisation donnée à l'établissement de demander une participation des familles

Il est important de noter que les projets de voyage présentés sont validés d'un point de vue pédagogique par le chef d'établissement et la directrice du primaire. Il reste à fixer les modalités de participation du budget général aux différents voyages avec nuitées. Les décisions nécessaires devraient être prises rapidement.

10.2.1 Les voyages scolaires au primaire :

Les élèves de l'école primaire participent à des Projets de la Zone Asie – Pacifique, les PROZAP.

- **Prozap « tournoi de football U11 » à Hanoï du 11 au 14 décembre**

Le tournoi de football U11 est organisé par le lycée français de Hanoï du 12 au 14 décembre. Ce projet concerne 20 élèves garçons des classes de CM1 et de CM2.

Les élèves seront encadrés par M. BELLOTEAU et M. DALLOIS, professeurs des écoles.

Le coût des accompagnants est pris en charge par le budget de l'établissement, la participation des familles sera d'un montant de 4 500 THB.

Le Conseil d'établissement autorise le chef d'établissement à organiser ce voyage et à demander aux familles une participation financière d'un montant maximum de 4 500 THB :

Adoption à l'unanimité

Votants : 17	Abstention :	Contre :	Pour : 17
--------------	--------------	----------	-----------

Les classes transplantées se déroulent sur deux niveaux au primaire, les CE1 et les CM1.

Les projets se déroulent en novembre pour les CM1, ils sont programmés en mars 2020 à Pattaya pour les classes de CE1.

- **Projet de classe découverte « voile » à Pattaya
du 10 au 13 mars pour les classes de CE1 A et de CE1 B
du 24 au 27 mars pour les classes de CE1 C et de CE1 D**

2 accompagnateurs par classe encadreront les élèves, le coût des accompagnants est pris en charge par le budget de l'établissement.

La participation des familles sera d'un montant maximal de 4 000 THB.

Le Conseil d'établissement autorise le chef d'établissement à organiser ces deux voyages et à demander aux familles une participation financière d'un montant maximum de 4 000 THB :

Adoption à l'unanimité

Votants : 17	Abstention :	Contre :	Pour : 17
--------------	--------------	----------	-----------

10.2.2 Les voyages scolaires au secondaire : ils sont rattachés à la volonté de faire découvrir l'histoire et la société de la Thaïlande, sont rattachés à un projet Monde de l'AEFE ou un projet de zone, les PROZAP (Projet de Zone Asie Pacifique).

- **Projet de voyage sur le site historique de Kanchanaburi du 20 au 22 janvier**

Le projet de voyage (3 jours et 2 nuits) est porté par M. RUAULT pour les 69 élèves des classes de 3^{ème}
6 accompagnateurs encadreront les élèves, le coût des accompagnants est pris en charge par le budget de
l'établissement, la participation des familles sera d'un montant maximal de 4 300 THB.

Le Conseil d'établissement autorise le chef d'établissement à organiser ce voyage et à demander aux familles
une participation financière d'un montant maximum de 4 300 THB :

Adoption à l'unanimité

Votants : 17	Abstention :	Contre :	Pour : 17
--------------	--------------	----------	-----------

- **Projet de voyage sur le site historique de Chantaburi les 3 et 4 février**

Le projet de voyage (2 jours et 1 nuit) est porté par M. FOURNEL pour les 71 élèves des classes de 4^{ème}

6 accompagnateurs encadreront les élèves, ils seront accompagnés également par M. DORE, grand expert de
l'histoire de la Thaïlande et de Chantaburi.

Le coût des accompagnants est pris en charge par le budget de l'établissement, la participation des familles
sera d'un montant maximal de 2 700 THB.

Le Conseil d'établissement autorise le chef d'établissement à organiser ce voyage et à demander aux familles
une participation financière d'un montant maximum de 2 700 THB :

Adoption à l'unanimité

Votants : 17	Abstention :	Contre :	Pour : 17
--------------	--------------	----------	-----------

- **Projet AEFÉ « monde » : concours Ambassadeurs en Herbe**

Le concours, organisé et soutenu par l'AEFE, connaît cette année sa 8^{ème} édition.
La finale régionale est organisée par le lycée Français de Rangoun en Birmanie les 16 et 17 mars.

Le projet « Ambassadeurs en Herbe » est piloté par Mme CARIVEN. Les 5 élèves qui représenteront la
Thaïlande auront été retenus après des épreuves de sélections organisées par le LFIB.

2 enseignants encadreront les élèves, le coût des accompagnants est pris en charge par le budget de
l'établissement. La participation des familles sera d'un montant maximal de 4 500 THB.

Le Conseil d'établissement autorise le chef d'établissement à organiser ce voyage et à demander aux familles
une participation financière d'un montant maximum de 4 500 THB :

Adoption à l'unanimité

Votants : 17	Abstention :	Contre :	Pour : 17
--------------	--------------	----------	-----------

- **Projet SIMUN à Singapour**

Le projet (3 jours et 2 nuits) porté par M. FOURNEL propose de faire participer 10 élèves de terminale en
section européenne au projet de Model United Nation développé à Singapour du 12 au 14 mars.

Les élèves seront encadrés par deux enseignants, M FOURNEL et Mme SISTAC.
Le coût des accompagnants est pris en charge par le budget de l'établissement, la participation des familles
sera d'un montant maximal de 17 000 THB.

Le Conseil d'établissement autorise le chef d'établissement à organiser ce voyage et à demander aux familles une participation financière d'un montant maximum de 17 000 THB :

Adoption à l'unanimité

Votants : 17	Abstention :	Contre :	Pour : 17
--------------	--------------	----------	-----------

- **Prozap « culture et antiquité » à Phnom Penh du 12 au 14 février**

Ce projet (3 jours et 2 nuits) de zone coordonné par M. PIROU concerne 16 élèves latinistes et hellénistes qui retrouveront d'autres élèves de la zone Asie. Le projet est construit en partenariat avec l'Alliance Française de Siam Reap.

Les élèves seront encadrés par trois enseignants, M PIROU, M ARNAUD et Mme MAMBE GNANDJUE.

Le coût des accompagnants est pris en charge par le budget de l'établissement, la participation des familles sera d'un montant maximal de 14 000 THB.

Le Conseil d'établissement autorise le chef d'établissement à organiser ce voyage et à demander aux familles une participation financière d'un montant maximum de 14 000 THB :

Adoption à l'unanimité

Votants : 17	Abstention :	Contre :	Pour : 17
--------------	--------------	----------	-----------

- **Prozap « tournoi de badminton » à Jakarta du 28 au 30 novembre**

Le 5^{ème} championnat d'Asie de Badminton est organisé par le lycée français de Jakarta du 28 au 30 novembre. Ce projet de 3 jours et 2 nuits concerne 24 élèves des classes de 4^{ème} à la classe de terminale.

Les élèves seront encadrés par M. CHANSANVILAI, professeur d'EPS et par Mme Channalen LIM .

Le coût des accompagnants est pris en charge par le budget de l'établissement, la participation des familles sera d'un montant de 9 200 THB.

Le Conseil d'établissement autorise le chef d'établissement à organiser ce voyage et à demander aux familles une participation financière d'un montant maximum de 9 200 THB :

Adoption à l'unanimité

Votants : 17	Abstention :	Contre :	Pour : 17
--------------	--------------	----------	-----------

- **Prozap « tournoi de basket » à Singapour du 5 au 7 février**

Le Coupe d'Asie de Basket est organisé par le lycée français de Singapour du 5 au 7 février. Ce projet de 3 jours et 2 nuits concerne 12 élèves des classes de 6^{ème} à la classe de 1^{ère}.

Les élèves seront encadrés par Mme LAVABRE et un deuxième enseignant encore à définir.

Le coût des accompagnants est pris en charge par le budget de l'établissement, la participation des familles sera d'un montant maximal de 13 300 THB.

Le Conseil d'établissement autorise le chef d'établissement à organiser ce voyage et à demander aux familles une participation financière d'un montant maximum de 13 300 THB :

Adoption à l'unanimité

Votants : 17	Abstention :	Contre :	Pour : 17
--------------	--------------	----------	-----------

22/27

- **Prozap « natation » à Sidney du 31 mars au 6 avril**

Le Championnat d'Asie Pacifique de Natation est organisé par le lycée français de Sidney du 31 mars au 6 avril. Ce projet de 7 jours et 6 nuits concerne 22 élèves des classes de 6^{ème} à la classe de terminale.

Les élèves seront encadrés par M. JACQUIN et un deuxième enseignant encore à définir.

Le coût des accompagnants est pris en charge par le budget de l'établissement, la participation des familles sera d'un montant maximal de 28 000 THB.

Le Conseil d'établissement autorise le chef d'établissement à organiser ce voyage et à demander aux familles une participation financière d'un montant maximum de 28 000 THB :

Adoption à l'unanimité

Votants : 17	Abstention :	Contre :	Pour : 17
--------------	--------------	----------	-----------

- **Prozap « tournoi de volley » à Shanghai du 8 au 12 avril**

La Coupe d'Asie de Volley Ball est organisée par le lycée français de Shanghai du 8 au 12 avril. Ce projet de 4 jours et 3 nuits concerne 36 élèves des classes de 4^{ème} à la classe de terminale.

Les élèves seront encadrés par M. MOREL et deux enseignants encore à définir.

Le coût des accompagnants est pris en charge par le budget de l'établissement, la participation des familles sera d'un montant maximal de 25 000 THB.

Le Conseil d'établissement autorise le chef d'établissement à organiser ce voyage et à demander aux familles une participation financière d'un montant maximum de 25 000 THB :

Adoption à l'unanimité

Votants : 17	Abstention :	Contre :	Pour : 17
--------------	--------------	----------	-----------

11) Modification du calendrier scolaire (vote)

Le Proviseur propose deux modifications pour le calendrier en cours.

La première modification concerne la date du 4 mai, date de célébration du couronnement du Roi qui n'avait pu être prévu lors de l'élaboration du calendrier.

Le Proviseur propose l'adaptation suivante : permutation du 1^{er} mai (qui devient une journée de classe) avec le 4 mai (qui devient un jour férié).

Adoption à l'unanimité.

Votants : 17	Abstention :	Contre :	Pour : 17
--------------	--------------	----------	-----------

La deuxième modification concerne les jours de récupération fin mai.

Le lycée a été fermé pendant deux jours, les 4 et 5 novembre ; le Proviseur propose de rattraper un de ces deux jours de classe. Ce jour de classe peut être récupéré à la fin mai sur les jours de récupération de fêtes religieuses.

Afin de préserver le principe d'une coupure, il propose de déplacer les deux jours restants aux 1^{er} et 2 juin. Cette adaptation permet une coupure de 5 jours.

Dans cette hypothèse :

- Les cours se dérouleront normalement du lundi 25 au vendredi 29 mai
- Le lycée sera fermé du samedi 30 mai au mercredi 3 juin inclus (reprise des cours le jeudi 4 juin)

Par ailleurs, la date du 6 mai correspond à une fête religieuse suivie en Thaïlande, mais compte-tenu de la fermeture récente de l'établissement, il est difficile de rajouter une journée isolée, le Proviseur propose donc de conserver le principe de la récupération. L'Ambassade de France n'a pas non plus déclaré ce jour comme étant férié.

Adoption

Votants : 13	Abstention : 3	Contre : 1	Pour : 9
--------------	----------------	------------	----------

Arrivée de M. BUFFE-BERLIOZ, le nombre de votants est de 18.

12) Carte des emplois

Le Proviseur rappelle la composition actuelle de la carte des emplois (expatriés et résidents).

5 postes d'expatriés :

- 3 personnels d'encadrement : Proviseur, Directrice du primaire et DAF
- 2 enseignants à mission de conseil pédagogique : EEMCP en langue vivante et en HG

Les expatriés sont au début ou en cours de contrat, la structure juridique des contrats appelle à ne pas modifier cette répartition.

24 postes de résidents :

- 10 postes de Professeur(e)s des Ecoles
- 2 postes en anglais
- 1 poste en EPS
- 2 postes en HG
- 2 postes en lettres
- 3 postes en mathématiques
- 2 postes en physique-chimie
- 1 poste en SVT
- 1 poste en SES – non pourvu à la rentrée 2019

Le poste de résident en SES a été créé en contrat local pour l'année scolaire 2019-2020.

Monsieur le Proviseur propose de demander le maintien du poste en SES à compter de l'année scolaire 2020-2021. Ce poste est un poste de résident « à coût complet » pour l'établissement ; son maintien représente la garantie de pouvoir employer sur ce poste un enseignant titulaire de l'éducation nationale (certifié ou agrégé).

Monsieur le Proviseur propose de valider la création d'un poste d'EEMCP2 en philosophie à compter de la rentrée 2020. Ce moyen supplémentaire (prise en charge complète par l'AEFE) permettra d'enrichir l'équipe des enseignants à mission de conseil pédagogique au secondaire. Il permettra également un travail en équipe avec l'actuel enseignant de philosophie qui effectue déjà un excellent travail et obtient de très bons résultats aux épreuves du baccalauréat.

La proposition de carte des emplois est inchangée par ailleurs.

Adoption à l'unanimité.

Votants : 18	Abstention :	Contre :	Pour : 18
--------------	--------------	----------	-----------

13) Questions diverses

Des questions diverses ont été adressées par les **représentants des parents** :

- Sorties scolaires
 - Quels sont les projets pour l'année scolaire 2019-2020 ?
 - Ces projets sont-ils / seront-ils soumis au vote ?

- Quid de la responsabilité des enseignants lors de ces sorties ? Est-ce un frein au développement de projets de sortie ?

Il y a eu des votes pour ce qui concerne les voyages scolaires.

Pour ce qui concerne les sorties à la journée (sans nuitée), elles seront organisées en fonction du budget alloué.

Les règles relatives à l'encadrement des sorties et voyages ont été clarifiées tout récemment.

Il faut selon la réglementation thaïlandaise au moins un accompagnateur pour 20 élèves.

Dès qu'une élève (de sexe féminin) participe à la sortie, il faut une accompagnatrice.

Les accompagnants officiels doivent être titulaires d'un permis d'enseigner (ce dont disposent tous les enseignants sauf les 2 EEMPC2). Enfin, une assurance spécifique devra être souscrite pour chaque participant à un voyage à l'étranger (en dehors de la Thaïlande).

Ces règles étant vérifiées, il n'y a pas de difficulté particulière à les mettre en place.

- Visites d'écoles supérieures : un agenda a-t-il été défini ?

Un programme prévisionnel a été diffusé par Mme Valérie SISTAC qui exerce les fonctions de PRIO (Personnel Ressource en Information et Orientation). Toutes les manifestations sont systématiquement rappelées aux élèves et à leurs parents.

Vie scolaire (les réponses sont apportées par M. Dominique GERARD - CPE)

- Pronote : certains parents remarquent que le système n'est pas toujours à jour (absences à justifier, etc...) ?

La vie scolaire est vigilante par rapport à Pronote, quant à la gestion des retards et absences.

Les absences annoncées anticipativement sont notées (avec le motif : maladie, convocation administrative, etc.). Les parents sont informés le jour même, par message ou par téléphone, de l'absence (non informée) de leur enfant. Après information, Pronote est mis à jour, l'absence est justifiée.

Les problèmes suivants peuvent se poser :

- un parent n'a pas informé, au préalable, de l'absence de l'élève. Il est donc noté absent non justifié, par l'enseignant, sur Pronote.
 - un parent n'a pas justifié l'absence de son enfant.
 - un élève retardataire est noté absent par l'enseignant (qui, d'après eux, ne peuvent ensuite changer l'absence en retard). L'enseignant doit demander la modification à la vie scolaire.
 - l'appel n'a pas été fait par l'enseignant.
- Les moyens mis à la disposition de la Vie Scolaire sont-ils suffisants pour s'assurer du bon respect du règlement intérieur ?

Il nous semble que oui. Nous avons des vacataires pour aider à la surveillance des récréations et de la cantine. Nous avons la possibilité de faire appel à une ancienne collègue, à la retraite, faisant preuve de beaucoup de disponibilité.

Accès des élèves à diverses infrastructures :

- Peut-on clarifier les règles d'accès au CDI, à la permanence, au foyer, aux salles de classe pour les élèves ?

CDI : accès libre lors de récréations. Inscriptions en ligne lors d'une permanence.

L'accès peut être limité en cas de cours, d'exposés, etc.

Permanence : accès libre, appel fait.

Possibilité de rester dehors pour faire du sport (ping-pong, par exemple), ou travailler au calme, à la demande. Et à la discrétion de la vie scolaire.

Foyer : accès libre pour les lycéens uniquement.

Salles de classe : accès interdit, portes fermées quand il n'y a pas cours. A la demande, nous pouvons autoriser l'accès d'une salle pour qu'un groupe d'élèves y travaille dans le calme.

Infirmierie

- Quel est le bilan de l'action des Infirmières ?

Le service de l'infirmierie est un service externalisé qui prévoit la prise en charge des élèves dans les deux infirmeries (maternelle et élémentaire). Nous sommes amenés à souvent rappeler des consignes, notamment en matière de suivi des élèves et de communication avec les parents.

La Direction réfléchit avec le COGES à un appel d'offres pour revoir les conditions de travail au sein du LFIB.

- Quelle est le programme de visites médicales ?

Il y aura des visites médicales en GS.

En 2019, elles ont été organisées en mai-juin et réalisées par l'hôpital Paolo Pradaeng.

Les visites concernent : taille, poids, vérification des vaccinations, ORL, prise de pouls, test de vision, dents...

En réponse à une question d'un représentant des personnels, M. LASNEL précise qu'une visite médicale sera organisée en 2020 pour tous les personnels d'enseignement et d'éducation en contrat local.

- « Quality assurance »: y-a-t-il un système en place ? Non.

Orthophonistes

- Quel est le bilan de leur action à ce stade ?

Les deux orthophonistes travaillent à temps complet. 41 élèves sont actuellement suivis. Il y a entre 28 et 30 prises en charge/orthophoniste/semaine. 4 élèves sont en maternelle, 22 à l'école élémentaire et 15 au secondaire.

Les prises en charge concernent les bégaiements, retard de parole (=articulation), trouble du langage oral (=dysphasie), trouble du langage écrit (=dyslexie, dysorthographe), rééducation faciale suite à une chirurgie (ex. bec de lièvre), parfois plusieurs troubles en même temps.

- Le nombre d'orthophonistes est-il suffisant ? De nouveaux recrutements sont-ils prévus ?

Il y a actuellement 12 bilans en attente. Un ½ poste supplémentaire permettrait la prise en charge de tous les élèves. La demande n'a pas été formulée pour l'instant. Le seul recrutement prévu est opéré pour des raisons de remplacement.

- Pertinence du recrutement d'un maître G en primaire ?

Un maître G est un enseignant spécialisé qui s'adresse aux élèves de l'école primaire dont les comportements et les relations ont des répercussions négatives sur l'adaptation scolaire et l'efficacité des apprentissages. Il va favoriser l'ajustement progressif des conduites émotionnelles, corporelles et intellectuelles, l'efficacité dans les différents apprentissages et activités proposées à l'école. Il va restaurer la communication, l'estime de soi, le désir d'apprendre. Il va permettre un engagement actif et personnel de l'enfant dans les différentes situations, la construction ou la reconstruction de l'élève.

Peu d'élèves sont concernés par ces champs d'intervention, et les équipes pédagogiques peuvent gérer ces situations en interne.

Globalement, les difficultés rencontrées par nos élèves sont d'ordre linguistique.


Un recrutement de maître G n'est pas prioritaire contrairement à un enseignant en FLsco

Des questions diverses ont été adressées par les **représentants des personnels**, elles concernent :

- la mise en place du service de reprographie début novembre. Ce service semble pour l'instant trop lourd (modalités, délais), il limite les usages en dehors des horaires d'ouverture de l'établissement (matin très tôt et le week end), surtout il ne répond pas aux besoins des enseignants. Pour l'instant, le service est perçu comme une difficulté supplémentaire au quotidien alors qu'il est supposé apporter un « plus ». Le Proviseur rappelle sa volonté de trouver les adaptations nécessaires pour permettre la souplesse attendue. Il précise qu'il a connu dans d'autres établissements des services de reprographie qui étaient très appréciés. Le Proviseur va rapidement provoquer la réunion d'un groupe de travail pour résoudre ce dossier.
- les travaux d'entretien dans le lycée. Les travaux de construction d'un nouvel escalier provoquent des nuisances sonores dans les salles de cours. Les travaux devraient être achevés dans les premières semaines de l'année 2020. D'autres travaux d'entretien seront programmés rapidement dans le cadre de la programmation budgétaire pour l'exercice 2020.
- Un parking « motos » a été mis en place pour les personnels du service de restauration scolaire. Ce dispositif ne semble pas être connu des enseignants qui déplorent que le parking des deux roues ne puisse accueillir tous les utilisateurs. La Direction va vérifier la bonne utilisation du nouveau parking.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 10.

Le Secrétaire
J. VANNIER, DAF



le 29/11/2019.

Le Président
Y. SCHMITT, chef d'établissement

